

AFR/RC27/R12 :

Le Comité régional,

Considérant le rapport¹ du Groupe de Travail mis en place par la résolution AFR/RC26/R8 pour étudier la mise en œuvre de la résolution WHA29.48 dans la Région africaine,

1. APPROUVE le rapport du Groupe de Travail ;
2. REMERCIE les membres du Groupe de Travail et le Directeur régional pour le sérieux de l'étude et pour les propositions concrètes auxquelles elle a abouti ;
3. SE FELICITE des résultats tangibles obtenus par la mise en application immédiate dans la Région de la résolution historique WHA29.48 ;
4. DEMANDE au Groupe de Travail de poursuivre son mandat pour étudier périodiquement en étroite collaboration avec le Directeur régional la mise en œuvre de la résolution WHA29.48 et faire rapport au Comité ;
5. DEMANDE au Groupe de Travail et au Directeur régional de veiller à ce que la restructuration du Bureau régional soit une action dynamique et que les ressources humaines soient déployées en fonction de l'évolution du programme régional.

Septembre 1977, **27**, xix

¹ Document AFR/RC27/8